



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du jeudi 18 octobre 1792.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

De Rome, ce 30 septembre. Lundi passé arrivèrent ici dix religieuses françaises, venant de Civitavecchia. Elles avoient deux prêtres avec elles en habit bourgeois. — Les princesses de France ont congédié tous leurs domestiques, par le conseil du secrétaire d'état, parce qu'on a découvert qu'il y avoit parmi eux des Jacobins & adhérens de l'assemblée nationale. Le secrétaire de ces princesses a disparu. Les uns croient qu'il a pris la fuite, d'autres qu'il est renfermé dans les cachots de l'inquisition.

De Vienne, ce 27 septembre. L'empereur cédant aux sollicitations de S. A. S. E. palatine, vient de vendre le comté de Montfort & la seigneurie de Tettnang au prince de Brezenheim, fils naturel de l'électeur, qui par la possession de ses terres, a séance & voix aux diètes de l'Empire & aux assemblées du cercle de la Suabe.

Les circonstances ont dérangé le plan du duc de Brunswick qui, au lieu d'être arrivé le 20 à Paris avec son armée, ne compte plus, suivant les nou-

velles officielles d'avant-hier, y être rendu que le 15 du mois prochain, tant parce qu'il a à parcourir un grand pays où tous les vivres sont consommés par l'affluence des troupes françaises qui de toutes parts se portent vers Châlons, que parce qu'il lui faut user de beaucoup de prévoyance pour se mettre à couvert des garnisons de Montmédy, Metz &c. qu'il a laissées derrière lui.

Ce qui fera sans doute une utile diversion du côté du Midi, c'est la coalition de l'Espagne aux autres puissances ; on vient d'en recevoir la nouvelle qui a été envoyée officiellement. On espère aussi que tandis que les troupes espagnoles entreront en France, les troupes sardes en feront autant de leur côté. D'après ce plan, tout le corps du général Erbach, fort d'environ 8000 hommes qui étoient restés jusqu'ici en arrière près de Landau, a reçu ordre du duc de Brunswick de marcher sur Lautern & Linange vers Thionville, pour concerter sur un seul point nos moyens d'attaque & de défense.

Le plan d'un démembrement de la France prend toujours plus de consistance. On suppose que c'est

le seul moyen d'affermir en France l'ancien ordre qu'on veut rétablir, & on le fera envisager comme tel à la famille royale de France, qui sera bien obligée de l'approuver, suivant l'axiome que de deux maux il faut prendre le moindre.

Ces jours derniers un courrier adressé aux princes français, chargé de lettres & d'argent, a été arrêté à quelques lieues de cette ville. On lui a pris toutes les lettres sans toucher à l'argent. La police s'occupe avec beaucoup d'activité à découvrir les auteurs de cet attentat, que, par bonnes raisons, l'on attribue aux Jacobins. — Il est question d'envoyer encore 12 mille Croates en Sardaigne.

F R A N C E.

D'Antibes, ce 8 octobre. Vedette! en arrivant sur le terrain piémontais, le général Anselme envoya cinq dragons à la découverte. Ces braves soldats tombèrent sur l'arrière-garde de l'armée qui fuyoit, lui enleva un fourgon chargé de boulets & de cartouches, & firent deux prisonniers qu'ils conduisirent à Nice.

Le général, maître de cette ville, fit sommer le commandant du fort de Montalban, située au sommet d'une montagne très-escarpée, de se rendre. Celui-ci demanda deux heures, que le général lui refusa, en le menaçant de l'attaquer tout de suite. Effrayé du danger qu'il alloit courir, il se rendit à discrétion, donna son épée au général, qui la lui rendit de suite, en le laissant prisonnier sur sa parole; mais ce commandant, peu fidèle aux loix de l'honneur, déserta le même soir.

Le général Anselme, à la tête de quinze dragons seulement, se présenta tout de suite à Villefranche, & de dessus une hauteur qui domine la ville & le château, il cria lui-même qu'on eût à se rendre de suite. Le commandant demanda une heure pour capituler; eh bien, lui répondit le général, dans ce temps-là, je vais faire apporter des échelles & des haches, monter à l'assaut & passer toute la garnison au fil de l'épée. Le commandant

trouva prudent de rendre lui, la ville & deux cent hommes de garnison qui étoient restés de cinq cents qu'il y en avoit, & dont trois cents avoient pris la fuite en apprenant que le fort qui les défendoit étoit pris.

Nice est actuellement dans l'allégresse; les habitants veulent être Français; les corps administratifs sont provisoirement établis; le club est composé de plus de deux mille citoyens patriotes décidés. Le général travaille toujours à se fortifier. Les émigrés, qui étoient en très grand nombre dans Nice, s'enfuirent au moment que le général entra dans le Piémont; comme ils n'eurent pas le temps nécessaire, ils laissèrent tout ce qu'ils avoient.

On assure que Paoli a attaqué l'île de Sardaigne, qui ne pourra pas tenir long-temps.

De Vierzon, ce 21 octobre. Vedette! je vois avec peine, que dans le canton de Lury, de notre district, on a déjà envoyé deux fois un commissaire infructueusement, pour engager les jeunes gens à en fournir neuf pour nos frontières; ils sont tous grands & beaux hommes, mais le cœur leur manque; ils disent dans les assemblées qu'ils aiment autant appartenir aux Autrichiens qu'à la république, que ceux qui ont acheté des biens nationaux peuvent aller se battre. Tu reconnois-là, chère Vedette, les conseils du restant de nos nobles & de nos prêtres; il ne faut pas nous y tromper, la plupart de ces derniers, quoiqu'ayant prêté le serment, sont nos plus cruels ennemis: tiens donc tous les yeux fixés sur eux; tant qu'à moi, le premier que je pourrai découvrir, fut-il mon frère, je te le dénonce & à la république entière.

Paris. Le dépouillement du scrutin pour la nomination du maire de Paris a été fait: sur 15,474 voix, Péion en a obtenu 12,746. Le président du conseil-général & du corps municipal ont proclamé le citoyen Péion maire de Paris. Le conseil-général avoit arrêté qu'on se transporterait à la mairie pour inviter le citoyen Péion à continuer ses fonctions de maire; lorsqu'une lettre de ce citoyen apporta

son remerciement, en annonçant qu'il restoit à son poste de représentant de la république. Ceux qui ont réunis le plus de voix après Pétion, sont d'Ormesson (sans désignation) 137 voix, Antonelle 72, Cahier-Gerville 42, Treilhard 69, Héralut-Seehelles 125, Lullier 80, Manuel 29, Fréteau 121, Paris 80, Lamoignon 80.

§. Le ministre de la guerre a écrit aux municipaux qu'il arrivoit treize prisonniers de guerre émigrés, & les invite à prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces enfans dénaturés soient mis en sûreté, jusqu'au moment où le tribunal auquel ils seront soumis, appliquera la loi qui prononce leur sort. Malgré les précautions du corps municipal, on redoute l'influence des gens des 2 & 3 septembre.

§. *Séance des Jacobins, du 15 octobre.* Legendre envisage l'arrivée à Paris, des émigrés prisonniers, comme un germe de guerre civile. Il invite la société à s'y opposer. Bourdon appuie la motion, & soutient que c'est une belle occasion pour ceux qui réclament la garde prétorienne. Sans doute, a dit Manuel, les émigrés ne doivent pas venir à Paris; sans doute Paris se lasse de voir des soldats; sans doute ceux qui les envoient ne connoissent pas les loix; mais apprenons leur qu'ils n'ont rien à gagner; apprenons leur des juges. Cependant, invitons le ministre Rolland à empêcher cette démarche. — Reprise de la discussion sur la garde prétorienne. Robespierre & Marat ont été les principaux orateurs. Ce dernier, dans son discours, a élevé des doutes sur le crime dont on accuse les deux bataillons Mauconseil. Il prétend que leur emprisonnement n'est qu'un pur caprice: « Je me suis transporté, a-t-il dit, au comité militaire, j'ai vallé de bureaux en bureaux pour trouver quelques pièces qui puissent me prouver que ces enfans de la république ont mérité la peine qu'on leur fait subir; je n'en ai trouvé aucunes, & personne n'a pu m'en fournir. » Il en conclut qu'il y a une faction, & finit par demander

que deux commissaires l'accompagnent chez Dumourier, afin d'avoir des éclaircissimens, & afin qu'à l'avenir, ce général ne puisse pas se livrer à des actes arbitraires; Montolle & Pantabole, qu'il avoit désignés, lui sont accordés.

§. Un membre du conseil général de la commune a dénoncé hier une maison sise rue de Tournon, comme recélant beaucoup d'effets appartenans à des émigrés. Le conseil a nommé des commissaires pour s'affurer du fait. Il en a nommé aussi deux qui se transporteront à la trésorerie nationale pour savoir s'il y a une bride de grand prix, que plusieurs personnes sont accusées de vouloir soustraire. L'huissier Chevalier avoit été nommé pour apposer les scellés sur l'argenterie & les effets des princes émigrés. D'après le récollement qui a été fait, il se trouve 538 marcs d'or où d'argent de plus que n'en portoit son procès-verbal. On a proposé de faire arrêter Chevalier.

§. Quelques sections ont réclamé les flammes de leurs bataillons déposées entre les mains du conseil avec les drapeaux des bataillons supprimés. Après une assez longue discussion, M. Chaumont a proposé & le conseil a arrêté que les flammes seront rendues dimanche prochain aux bataillons & qu'on y joindra une couronne civique avec cette inscription: *la commune aux 48 sections.* Par le même arrêté, les sections sont invitées à les suspendre dans le lieu de leurs séances.

§. S'il faut en croire une lettre de Genève, datée du 9 octobre, le magnifique conseil a bien voulu céder à la justice & se conformer aux traités. Saint-Gervais, aide-de-camp de Montesquiou, intruit des troubles qui agitoient la ville, & du secours demandé aux Bernois pour rétablir l'ordre & la paix, se rendit à Genève, & après avoir insisté de nouveau sur l'évacuation, demanda que les portes de la cité fussent ouvertes à nos troupes, & d'admettre la simple médiation du peuple français dans les débats de la république genevoise. Le conseil délibérant sur ces objets pendant 48 heures au milieu d'un peuple immense qui assiégeoit les portes, arrêta que les Français entreroient & seroient reçus à Genève avec tous les égards dus à une nation amie, & que les troupes bernoises sortiroient de la ville, à l'exception de trois régimens. Sur-le-champ une députation du conseil se présenta aux portes pour y recevoir les Français. Montesquiou voulant absolument que les étrangers se retirassent entièrement de la ville, le conseil délibéra de nouveau, & la demande du général ayant été

accordés, le bonnet de la liberté, les couleurs & le pavillon tricolor furent arborés sur les places & remparts; tous les Genevois patriotes se précipitèrent au-devant des Français; nous avons planté l'arbre de la liberté décoré des portraits de notre patriarche J. J. Rousseau & de Guillaume Tell. Montesquiou a déclaré qu'il n'entendoit aucunement s'immiscer dans la libre expression du vœu de Genevois sur leur constitution, qu'il desiroit seulement que la souveraineté de la nation française fût reconnue, & qu'au reste la convention nationale seroit invitée à prononcer. En effet, les troupes françaises se sont retirées dans leur camp, à l'exception de trois régimens préposés avec les citoyens à la garde de la ville. Des ambassadeurs partent pour Paris, & la société des amis de l'égalité tient demain sa première séance publique.

§. Plusieurs particuliers se sont portés avant-hier dans les sections de Paris, pour les inviter à écrire une circulaire aux municipalités de la république. Cette circulaire, qui ne doit être communiquée à la convention qu'au moment même de l'envoi dans les départemens, doit représenter le mauvais choix des membres conventionnels; inspuer de la méfiance entre les publicistes patriotes; tonner contre le projet de décret de la force armée fédérative (projet non adopté) enfin engager les communes à exiger que les loix passent à leur sanction au fur & mesure qu'elles seront décrétées. Voilà le principal objet de l'épître sollicitée par les millionnaire du Tartuffe, qui ne se tait depuis quelques jours que pour se réveiller plus furieux.

§. Hier à la fin de la tenue de la séance de la section de Bonnes-Nouvelles, on proposa de chanter l'hymne des Marseillois. Un chanteur de l'Opéra entonna l'hymne, accompagné de l'orgue. La section arrêta que les autres sections seroient invitées à imiter cet exemple, & à demander que toutes les églises de France fussent consacrées à y réunir les vrais citoyens pour y chanter en commun, cette prière à la liberté.

CONVENTION NATIONALE

Présidence du Citoyen Lacroix.

On se plaint des officiers de la Gendarmerie étant à Fontainebleau, qui maltraitent leurs sol-

dats. On demande qu'ils soient licenciés & que les aspirans à ce corps soient tenus de justifier de leur civisme. Adopté quant à ce dernier point, quant à l'autre, renvoyé au comité.

Le ministre de la guerre se plaint des officiers municipaux & de la garde nationale de Collioure, qui ont forcé le sous-directeur de l'arsenal de Perpignan de leur livrer 427 fusils. Renvoyé au comité de sûreté.

Le quinzième bataillon cantonné à Crépy, s'est fait des armes étant dans divers dépôts, & ont menacé les administrateurs. Le commissaire du pouvoir exécutif a menacé de mort quiconque toucheroit aux propriétés. Il a fait partir ce bataillon pour Arras.

On affecte pour gages de la nouvelle création des 400 millions, 1°. les bois & forêts; 2°. les biens des émigrés portés à plus de deux milliards, qu'on ne suppose que d'un milliard; 3°. les domaines affectés à la liste civile; 4°. les bénéfices sur la rentrée des domaines engagés; 5°. l'arriéré des contributions. Le total de ces objets est porté à trois milliards trois ou quatre cents millions. Le comité pense qu'on peut porter la circulation des assignats à deux milliards quatre cents millions.

Un membre propose de réduire les dix-sept hôtels des monnoies en un seul local, & de faire avec une seule machine, qui pourra coûter au plus cent mille écus plus d'ouvrages que les dix-sept hôtels des monnoies. Renvoyé au comité.

On relit un projet de décret sur Genève, & la convention décrète qu'elle approuve les ordres donnés par le pouvoir exécutif, pour faire évacuer les Suisses de Genève, & de garder la neutralité, si cette évacuation se fait librement.

Une lettre des administrateurs des Basses-Pyrénées fait part des mouvemens des Espagnols pour nous déclarer la guerre. Sur cette lettre, Danton dit, depuis l'abolition de la royauté, le pacte de famille ne subsiste plus, il faut déclarer la guerre à l'Espagne, il vaut mieux se battre sur son terrain que sur le nôtre. Cette motion est renvoyée au comité pour en faire le rapport sous trois jours.

Custines fait part d'un réglemant qu'il a cru devoir faire pour ses soldats; il en demande la confirmation.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.